

Réunion du Conseil Municipal du 23 mai 2025

Approbation à l'unanimité du compte rendu du 11 avril 2025.

Institutions et Vie Politique – Délégation de fonctions – Compte-rendu par l'exécutif de l'usage de ses délégations

Monsieur le Maire rend compte aux conseillers municipaux de l'usage de ses délégations.

Placement – Comptes à termes – Renouvellement

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal :

Que la commune a toujours veillé à conserver les fonds issus des ventes forcées de bois consécutives à la tornade du 11 juillet 1984 ;

Que ces fonds qui ont fait initialement l'objet de plusieurs placements en « Obligations Assimilables du Trésor », ont toujours été replacés à leur date d'échéance ;

Considérant que ces produits constituent des recettes exceptionnelles issues de ventes de bois suite à une catastrophe naturelle ;

Considérant que ce placement est arrivé à échéance, le conseil municipal, décide de les placer en compte à termes sur une durée de huit mois, au taux nominal en vigueur lors de la souscription.

Mise en place du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement professionnel

Le Conseil Municipal décide la mise en place du nouveau régime indemnitaire appelé Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) à destination des fonctionnaires. Ceci afin de valoriser principalement l'exercice des fonctions via la création d'une indemnité principale (IFSE). A cela, doit s'ajouter un complément indemnitaire annuel (CIA) versé en fonction de l'engagement professionnel et de la manière de servir de l'agent.

Ce nouveau régime indemnitaire se substitue aux régimes institués antérieurement.

Renouvellement de l'adhésion au dispositif « mairie vigilante »

Le conseil municipal décide de renouveler l'adhésion au dispositif « Mairie vigilante ».

Subvention exceptionnelle à « La Ré-création du Durbion »

Le conseil municipal décide d'octroyer une subvention exceptionnelle d'un montant de 252 € à l'Association « La Ré-Création du Durbion » à l'occasion du vide grenier (location de jeux en bois)

Subvention exceptionnelle au Foyer Rural de Vaxoncourt

Le conseil municipal décide d'octroyer une subvention exceptionnelle d'un montant de 300 € à l'association du « Foyer Rural de Vaxoncourt » pour l'organisation du marché du terroir.

Cession et renouvellement d'un contrat de bail à ferme

Le conseil municipal décide la cession et le renouvellement pour une durée de neuf années, à compter du 1^{er} juillet 2025, d'un contrat de bail à ferme concernant la parcelle sise au lieudit "Le Rang Tocquaine", cadastrée B n° 1670, pour une contenance louée de 90 a.